

PLAN D' ACTIONS
ÉGALITÉ
FEMMES - HOMMES

GRAND QUEVILLY
2017-2020



VILLE DE
GRAND QUEVILLY

INTRODUCTION

I- VILLE EMPLOYEUSE EXEMPLAIRE

- Fiche Action I-1 : Promouvoir une égalité politique femmes - hommes
- FA I-2 : Maintenir une parité sur le recrutement
- FA I-3 : Pour une promotion de carrière de mixité
- FA I-4 : Vers une formation professionnelle : égalité femmes - hommes
- FA I-5 : Optimiser la mobilité interne pour tou.te.s
- FA I-6 : Encourager les nouveaux.elles agent.e.s vers des postes à responsabilité
- FA I-7 : Harmoniser vie professionnelle et personnelle
- FA I-8 : Intégrer des formations pour les professionnel.le.s sur le thème de l'égalité
- FA I-9 : Valoriser le salaire des agent.es pour une égalité femmes - hommes
- FA I-10 : Etablir un rapport sur l'état de la collectivité : Bilan social
- FA I-11 : Vers un accès égal des filières pour les femmes et les hommes

II- VILLE APPRENANTE ET COMMUNICANTE

- FA II-1 : La mixité : Thème omniprésent dans les différents projets éducatifs et pédagogiques (Accueil de loisirs - Espace jeunesse)
- FA II-2 : Accès à la lecture
- FA II-3 : Favoriser l'égalité sur le plan culturel de la Ville
- FA II-4 : Valoriser les parcours de réussite pour tou.te.s
- FA II-5 : Egaliser l'appellation des infrastructures et des noms de rues de la commune
- FA II-6 : Sensibiliser à la question de l'égalité femmes - hommes
- FA II-7 : Soutenir les familles en situation de fragilité
- FA II-8 : Lutter contre les harcèlements en direction des femmes
- FA II-9 : Sensibiliser les jeunes lors d'interventions dans les établissements scolaires
- FA II-10 : Favoriser l'égalité filles - garçons dans le domaine de la petite enfance
- FA II-11 : Sensibiliser le public et les agent.e.s s aux violences faites aux femmes et aux hommes

III- VILLE PRESTATAIRE DE SERVICES AU PUBLIC

- FA III-1 : Diversification du mode de garde
- FA III-2 : L'égalité femmes - hommes dans les conventions d'objectifs avec les associations
- FA III-3 : Participer à la journée sur la violence faite aux femmes : le 25 novembre
- FA III-4 : Respecter l'égalité dans la remise de cadeaux et d'objets publicitaires
- FA III-5 : Instaurer un usage non stéréotypé de la langue dans tous les documents à destination du public
- FA III-6 : Réaliser une communication excluant toute forme de stéréotype sexiste
- FA III-7 : Adapter l'offre d'accueil des enfants aux besoins des familles
- FA III-8 : Vers des loisirs mixtes pour l'ensemble de la population
- FA III-9 : Professionnaliser les agent.e.s du service restauration et entretien et veiller à la mixité des équipes
- FA III-10 : Offrir aux jeunes l'accessibilité au sport pour tou.te.s
- FA III-11 : Accentuer les actions de prévention : Violences-Santé-Sexualité

INTRODUCTION

Signer la charte européenne pour l'égalité femmes - hommes prouve un engagement sur divers sujets pour la Ville de Grand Quevilly : la place et les droits des femmes et des hommes au sein de la vie politique et civique, la lutte contre les discriminations, la lutte contre les stéréotypes, et l'intégration du genre dans les différentes activités.

Cette charte, signée le jeudi 9 février 2017 à Grand Quevilly, en présence de la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, Laurence Rossignol, représente pour la collectivité un engagement essentiel dans la prise en compte de l'égalité et de la mise en œuvre du plan d'actions transversales.

Dans l'ensemble de ses domaines d'intervention, la commune tient compte de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- mixité et refus des stéréotypes dans les associations
- dénomination d'espaces et de bâtiments publics qui mettent en avant la mixité
- pas de réunion en horaires décalés dans la mesure du possible
- dans sa communication, pas d'expression et de mise en scène sexiste ou stéréotypée, accord des noms, titres, grades et fonctions.
- mise en place de formations également femmes - hommes
- permanences juridiques

Au sein du plan d'actions, trois axes majeurs ont été définis pour la Ville de Grand Quevilly :

- I- Ville employeuse exemplaire
- II- Ville apprenante et communicante
- III-Ville prestataire de services au public

La Ville veille à progresser dans l'éducation à l'égalité et créer un cadre de vie favorisant la parité, la mixité et la tranquillité de tou.te.s.

I- VILLE EMPLOYEUSE EXEMPLAIRE

FA I-1 : Promouvoir une égalité politique femmes - hommes

FA I-2 : Maintenir une parité sur le recrutement

FA I-3 : Pour une promotion de carrière de mixité

FA I-4 : Vers une formation professionnelle : égalité femmes - hommes

FA I-5 : Optimiser la mobilité interne pour tou.te.s

FA I-6 : Encourager les nouveaux.elles agent.e.s vers des postes à responsabilité

FA I-7 : Harmoniser vie professionnelle et personnelle

FA I-8 : Intégrer des formations pour les professionnel.le.s sur le thème de l'égalité

FA I-9 : Valoriser le salaire des agent.e.s pour une égalité femmes - hommes

FA I-10 : Etablir un rapport sur l'état de la collectivité : Bilan social

FA I-11 : Vers un accès égal des filières pour les femmes et les hommes

PROMOUVOIR UNE ÉGALITÉ POLITIQUE

FEMMES - HOMMES



Objectif

Respecter l'égalité femmes - hommes au sein de la collectivité selon des textes de loi.

Descriptif de l'action

Tendre vers la parité dans les différentes instances officielles : CAP-CT-Commission de réforme.

La désignation des membres, pour certaines commissions, doit respecter une proportion minimale de 40% de chaque sexe par catégorie.

L'autorité territoriale veille à assurer la meilleure répartition possible femmes - hommes au sein des instances paritaires ainsi que dans le cadre de la démarche de recrutement.



Public ciblé

Elu.e.s et agent.e.s

Direction support

Cabinet du Maire

Partenaires

Ressources humaines

Moyens mobilisés

Cabinet du Maire

Ressources humaines



Résultats attendus

S'assurer d'une communication égale entre les femmes et les hommes

Critères d'évaluation

Nombre de femmes et d'hommes dans les commissions

Charte européenne

Articles 1,2, 3 et 5



MAINTENIR UNE PARITÉ SUR LE RECRUTEMENT



Objectifs

Ouverture des postes à pourvoir sans impact discriminant.

Recrutement réservé aux agent.e.s de la commune en interne selon les compétences puis en externe.

Permettre aux agent.e.s femmes et hommes une mobilité interne sur le plan du recrutement.

Descriptif de l'action

S'assurer de la parité dans les propositions de postes.

Les postes à pourvoir sont ouverts à tou.te.s en interne ou en externe seulement selon la stratégie retenue.

Favoriser l'ensemble des agent.e.s souhaitant changer de filières sans tenir compte du sexe.

Lever les freins structurels à la mixité (vestiaires doubles, adaptation des EPI,...).



Public ciblé

Agent.e.s recruté.e.s

Direction support

Service des Ressources humaines

Partenaires

Ressources humaines

Moyens mobilisés

Centres de gestion
Service communication
Site internet de la Ville
Sites territoriaux



Résultats attendus

Trouver un.e candidat.e en fonction de ses compétences et non en fonction de son sexe.

Critères d'évaluation

Nombre de femmes et d'hommes recruté.e.s
Répartition des femmes et des hommes

Charte européenne

Articles 6 et 11



POUR UNE PROMOTION DE CARRIÈRE DE MIXITÉ



Objectifs

- S'assurer d'une égalité femmes - hommes sur le déroulement et la promotion de carrière
- L'autorité territoriale impose un dispositif, ce qui empêche la discrimination.

Descriptif de l'action

Tout.e agent.e fonctionnaire a un déroulement de carrière imposé avec la grille indiciaire, ce qui limite les discriminations.

Au niveau de la promotion interne, une analyse de la situation de l'investissement des agent.e.s est établie. Les femmes et les hommes sont évalué.e.s sur les mêmes critères.

- Mêmes critères d'évaluation dans les entretiens annuels d'échange pour tou.te.s
- Application du régime indemnitaire selon le poste occupé uniquement
- Veille à la priorité dans chaque stade hiérarchique
- Soutien à l'évolution et/ou reconversion professionnelle (concours, mobilité,...)



Public ciblé

Agent.e.s de la Ville

Direction support

Service des Ressources humaines

Partenaires

Ressources humaines et instances représentatives

Moyens mobilisés

Ressources humaines et CODIR



Résultats attendus

Aucune discrimination dans les promotions ou déroulements de carrière

Critères d'évaluation

Grille indiciaire
Proposition d'évolution sur la feuille d'évaluation
Base réglementaire

Charte européenne

Article 11



VERS UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ÉGALITÉ

FEMMES - HOMMES



Objectif

Satisfaire au mieux les agent.e.s au regard de leur demande de formation au moment de l'évaluation annuelle.

Descriptif de l'action

Un bilan social effectué en 2015 nous transmet des données sur la collectivité par sexe, catégorie et filière.

Inciter les agent.e.s à effectuer des formations dans les différentes filières.

- **Public ciblé**
- Agent.e.s de la Ville
- **Direction support**
- Service des Ressources humaines
- **Partenaires**
- CNFPT
- Organismes de formation selon les différents services
- **Moyens mobilisés**
- Service des ressources humaines
- Services de formation
- Budget de formation (CNFPT et enveloppe mairie)

- **Résultats attendus**
- Répondre le plus possible aux attentes pour les femmes comme pour les hommes
- **Critères d'évaluation**
- Nombre de femmes et d'hommes en demande de formation chaque année.
- **Charte européenne**
- Articles 6 et 11

OPTIMISER LA MOBILITÉ INTERNE POUR TOU.TE.S



Objectif

Accompagner l'ensemble des agent.e.s dans une demande de changement de poste ou de reconversion professionnelle.

Descriptif de l'action

Démarche personnelle de l'agent.e pour une évolution ou un changement
Demande des agent.e.s lors de l'évaluation annuelle
Demande du responsable hiérarchique



Public ciblé

Agent.e.s de la Ville

Direction support

Service des Ressources humaines

Partenaires

Directeur général des services
Ressources humaines
Comité de direction

Moyens mobilisés

Ressources humaines



Résultats attendus

Effectuer rapidement des changements concertés et accompagnés, pour le bien être des agent.e.s.

Critères d'évaluation

Recensement de cas de mobilité pour l'ensemble des agent.e.s.
Pourcentage des agent.e.s en arrêt médical selon les raisons.

Charte européenne

Article 11



ENCOURAGER LES NOUVEAUX.ELLES AGENT.E.S VERS DES POSTES À RESPONSABILITÉS



Objectifs

- Prendre connaissance de la procédure d'accueil des nouveaux.elles agent.e.s sur la commune.
- Se rendre disponible pour intégrer au mieux la personne recrutée au sein de la collectivité.
- Acquérir un esprit d'équipe dès l'arrivée d'un.e nouvel.le agent.e.

Descriptif de l'action

Etablir un travail partagé et des prises de décisions communes au sein du comité de direction

Une procédure d'accueil est destinée à tou.te.s.

Une présentation des différents services, du service d'affectation, du rôle de l'agent.e, du déroulement d'une journée type, et des mesures en cas d'accident ou d'incendie, est appliquée, sans distinction de sexe.

● **Public ciblé**
● Agent.e.s de la Ville
● Directeur.rice.s et chef.fe.s de service

● **Direction support**
● Service des Ressources humaines

● **Partenaires**
● Ressources humaines
● Comité de Direction

● **Moyens mobilisés**
● Tous les services
● Elu.e.s

● **Résultats attendus**
● Meilleure intégration de l'agent.e
● S'approprier la culture de la collectivité

● **Critères d'évaluation**
● Nombre de femmes et d'hommes accédant à la prise de responsabilités
● Nombre de femmes et d'hommes souhaitant évoluer.

● **Charte européenne**
● Article 11

HARMONISER VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE



Objectifs

- S'adapter aux besoins de la population et aux rythmes de travail de la collectivité.
- Femmes et hommes adoptent un rythme selon leur statut.

Descriptif de l'action

Selon les postes, les agent.e.s s'adaptent aux différentes contraintes.

Des forfaits « Jours de réduction du temps de travail » sont mis en place pour les cadres afin de faciliter leurs horaires et leurs emplois du temps.

Les réunions sont également adaptées pour éviter un horaire trop tardif de fin de journée.

En plus des temps partiels de droit, des temps partiels sur autorisation sont acceptés sous réserve de nécessité de service.

Public ciblé
Agent.e.s de la Ville
Directeur.rice.s-chef.fes de service

Direction support
Service des Ressources
humaines

Partenaires
Ressources humaines
Chef.fe.s de services

Moyens mobilisés

Résultats attendus
L'objectif étant de limiter les absences des agent.e.s et qu'ils. elles puissent gérer leur vie professionnelle et personnelle plus facilement.
Permettre à chacune des agent.e.s d'obtenir une meilleure flexibilité afin de concilier vie professionnelle et personnelle.

Critères d'évaluation
Nombre d'agent.e.s concerné.e.s

Charte européenne
Articles 6 et 11

INTÉGRER DES FORMATIONS POUR LES PROFESSIONNEL.LE.S SUR LE THÈME DE L'ÉGALITÉ



Objectif

Former les professionnel.le.s pour un meilleur accueil du public victime de violences économiques, psychologiques, verbales, sexuelles et physiques.

Descriptif de l'action

Mettre en place une formation.

- **Public ciblé**
- Professionnel.le.s
-
-
- **Direction support**
- Service des Ressources
- humaines
-
-
- **Partenaires**
-
-
- **Moyens mobilisés**

-
- **Résultats attendus**
-
-
- **Critères d'évaluation**
- Nombre de femmes et
- d'hommes formé.e.s
-
-
- **Charte européenne**
- Articles 11 et 22
-
-
-
-

VALORISER LE SALAIRE DES AGENT.E.S POUR UNE ÉGALITÉ FEMME-HOMMES



Objectif

Améliorer le salaire de manière égalitaire, en particulier pour les agent.e.s non statutaires.

Descriptif de l'action

Un régime indemnitaire vient s'ajouter à la rémunération de base pour une réduction de la précarité.

Certain.e.s agent.e.s peuvent prétendre à des indemnités spécifiques en fonction des missions exercées.



Public ciblé

Les agent.e.s de la Ville

Direction support

Service des Ressources humaines

Partenaires

Moyens mobilisés

Ressources humaines



Résultats attendus

Diminuer l'écart du régime indemnitaire aujourd'hui trop important entre les grades

Critères d'évaluation

L'écart de régime indemnitaire pour les femmes et pour les hommes

Charte européenne

Article 11



ETABLIR UN RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA COLLECTIVITÉ : BILAN SOCIAL



Objectifs

- Se référer au texte de loi des communes de plus de 20 000 habitant.e.s.
- Analyser les données sur divers domaines (emploi, rémunération, formation...)

Descriptif de l'action

Etablir un pourcentage sur différents thèmes et selon le sexe, le statut, la situation, grade de détachement

Rassembler un ensemble de statistiques représentant le bilan social de la collectivité



Public ciblé

Les agent.e.s de la Ville

Direction support

Service des Ressources humaines

Partenaires

Ensemble des services

Moyens mobilisés



Résultats attendus

Faire un état des lieux de la collectivité et agir pour une plus grande égalité

Critères d'évaluation

Les domaines recensés

Charte européenne

Articles 6 et 11



VERS UN ACCÈS ÉGAL DES FILIÈRES POUR LES FEMMES ET LES HOMMES



Objectifs

- Inciter les femmes et les hommes à travailler au sein de n'importe quelle filière
- Orienter les agent.e.s vers l'égalité quelle que soit la situation (mixité, handicap, déficience...).

Descriptif de l'action

Mettre en avant l'ensemble des agent.e.s

Accentuer la présence de différences et éviter les jugements



Public ciblé

Les agent.e.s de la Ville

Direction support

Service des Ressources humaines

Partenaires

Ensemble des services

Moyens mobilisés

Ressources humaines



Résultats attendus

Maintenir une ambiance d'égalité au sein de la collectivité

Réduire les inégalités et les jugements

Accentuer l'égalité vis-à-vis de la place des femmes et des hommes dans les différentes filières.

Critères d'évaluation

Nombre de femmes et d'hommes dans les différentes filières

Charte européenne

Article 11



II- VILLE APPRENANTE ET COMMUNICANTE

- FA II-1 : La mixité : Thème omniprésent dans les différents projets éducatifs et pédagogiques (Accueil de loisirs - Espace jeunesse)
- FA II-2 : Accès à la lecture
- FA II-3 : Favoriser l'égalité sur le plan culturel de la Ville
- FA II-4 : Valoriser les parcours de réussite pour tou.te.s
- FA II-5 : Egaliser l'appellation des infrastructures et des noms de rues de la commune
- FA II-6 : Sensibiliser à la question de l'égalité femmes - hommes
- FA II-7 : Soutenir les familles en situation de fragilité
- FA II-8 : Lutter contre les harcèlements en direction des femmes
- FA II-9 : Sensibiliser les jeunes lors d'interventions dans les établissements scolaires
- FA II-10 : Favoriser l'égalité fille - garçon dans le domaine de la petite enfance
- FA II-11 : Sensibiliser le public et les agent.e.s aux violences faites aux femmes et aux hommes

LA MIXITÉ : THÈME OMNIPRÉSENT DANS LES DIFFÉRENTS PROJETS ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES (ACCUEIL DE LOISIRS – ESPACE JEUNESSE)



Objectifs

- Chaque axe des projets éducatifs, pédagogiques ou sportifs doit respecter le principe de mixité.
- Les programmes d'activités déclinés doivent être adaptés en fonction des âges des enfants.

Descriptif de l'action

Lors des départs en mini séjour, la parité est toujours favorisée.



Public ciblé

Jeunes Quevillais.es

Direction support

Direction éducation, jeunesse, sport, associations

Partenaires

Accueil de loisirs
Espace jeunesse

Moyens mobilisés

Direction éducation, jeunesse, sport, associations



Résultats attendus

Attirer l'attention sur l'égalité des garçons et des filles dès le plus jeune âge
Les activités proposées ne doivent pas être stéréotypées.

Critères d'évaluation

Nombre de filles et de garçons inscrit.e.s sur ces structures

Charte européenne

Articles 6 et 13



ACCÈS À LA LECTURE



Objectif

Inciter la population femmes et hommes, filles et garçons à fréquenter la médiathèque.

Descriptif de l'action

Proposer une offre de documents et d'animations diversifiée pour encourager la fréquentation du lieu par tou.te.s.



Public ciblé

Population quevillaise

Direction support

Médiathèque

Partenaires

Etablissements scolaires
Services jeunesse et petite enfance
Associations
Artistes

Moyens mobilisés



Résultats attendus

Fréquentation mixte de la médiathèque
Pas d'identification genrée des styles et œuvres

Critères d'évaluation

Nombre de femmes et d'hommes qui fréquentent la médiathèque.

Charte européenne

Articles 6 et 13



FAVORISER L'ÉGALITÉ SUR LE PLAN CULTUREL DE LA VILLE



Objectif

Etre soucieux et vigilant pour un équilibre genre plus présent et plus visible sur les actions culturelles de la Ville

Descriptif de l'action

Venue d'artistes femmes et hommes lors des différents festivals tels que Bakayades en Ville malgré la difficulté à trouver des artistes femmes.



Public ciblé

Service culturel

Direction support

Service culturel

Partenaires

Les associations quevillaises

Moyens mobilisés



Résultats attendus

Faire venir davantage de femmes sur les temps forts ou les événements effectués au sein de la commune.

Veiller à un équilibre des femmes et des hommes dans la programmation artistique

Critères d'évaluation

Nombre d'artistes femmes et hommes lors d'actions sur la ville.

Charte européenne

Article 20



VALORISER LES PARCOURS DE RÉUSSITE POUR TOU.TE.S



Objectifs

- Valoriser les parcours sportifs, associatifs et citoyens des partenaires associatifs
- Faciliter une pratique femmes/hommes, mixte ou distincte dans les différentes disciplines (vestiaires, matériel, horaires...).

Descriptif de l'action

Organisation chaque année de la cérémonie des sportif.ve.s

- **Public ciblé**
Adhérent.e.s des associations sportives de la Ville de Grand Quevilly
- **Direction support**
Direction éducation, jeunesse, sport, vie associative
- **Partenaires**
Les associations quevillaises
- **Moyens mobilisés**
Budget cadeaux et cérémonies

- **Résultats attendus**
Mettre en avant les compétences et qualités sportives de chaque participant.e à la vie associative.
- **Critères d'évaluation**
Nombre de sportif.ve.s femmes et hommes récompensé.e.s
Nombre d'adhérent.e.s dans chaque association, section ou club
- **Charte européenne**
Articles 6 et 11

ÉGALISER L'APPELLATION DES INFRASTRUCTURES ET DES NOMS DE RUES DE LA COMMUNE



Objectif

Mise en place d'une équité dans le choix des noms de rue et des prochaines infrastructures mises en place sur la Ville.

Descriptif de l'action

Accroître la mixité dans les noms de rues pour respecter la parité
Mise en place de noms féminins sur les nouvelles structures



Public ciblé

Population quevillaise

Direction support

Direction de la communication
et des relations extérieures

Partenaires

Conseils des jeunes et des ados

Moyens mobilisés



Résultats attendus

Atteindre une certaine parité
sur ce dispositif

Critères d'évaluation

Nombre de noms de rues et de
lieux (femmes et hommes) sur
la commune depuis 2017

Charte européenne

Article 6



SENSIBILISER À LA QUESTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES



Objectif

Sensibiliser la population aux inégalités femmes - hommes

Descriptif de l'action

Organisation d'événements ponctuels sur la thématique de l'égalité femmes - hommes.
Acquisition de documents promouvant l'égalité femmes - hommes.

● **Public ciblé**
● Population quevillaise

● **Direction support**
● Médiathèque

● **Partenaires**
● Etablissements scolaires
● Services jeunesse et petite
● enfance
● Associations
● Artistes

● **Moyens mobilisés**

● **Résultats attendus**

● **Critères d'évaluation**
● Nombre de femmes et
● d'hommes qui fréquentent la
● médiathèque.

● **Charte européenne**
● Articles 6 et 13



SOUTENIR LES FAMILLES EN SITUATION DE FRAGILITÉ



Objectifs

Repérer les situations de fragilité (violences intrafamiliales et rupture de communication) et établir un contact.

Proposer un accompagnement familial pour apaiser les conflits et renouer le dialogue dans la cellule familiale.

Proposer toutes les solutions nécessaires (décohabitation, suivi...)

Descriptif de l'action

- Veille grâce à un travail de rue
- Animation de groupe de parole parentalité
- Médiation familiale
- Etablir une constante parité sur la population suivie



Public ciblé

Population quevillaise

Direction support

Direction de la prévention et de la sécurité
Service CCAS

Partenaires

- L'APRE (Association de Prévention pour la région Elbeuvienne)
- CMS
- Assistant.e.s sociaux.ales
- CCAS
- CIDFF (Centre Information sur Droits des Femmes et Familles)

Moyens mobilisés

CMS



Résultats attendus

- Moins de conflits parentaux
- Diminution des violences intra familiales

Critères d'évaluation

- Evolution du nombre de suivis sur la thématique
- Nombre de participant.e.s aux groupes de parole
- Retour des populations intéressées par la thématique

Charte européenne

Article 22



LUTTER CONTRE LES HARCÈLEMENTS EN DIRECTION DES FEMMES



Objectifs

- Permettre aux femmes de vivre en sécurité dans la Ville et de s'épanouir sans contrainte ou stigmatisation.
- Apporter une vigilance sur les situations potentielles de harcèlement sur le territoire (sortie scolaire ou quartier).
- Repérer, entrer en relation et effectuer un suivi (sur la base du volontariat) avec les femmes victimes de harcèlement.
- Accompagner et orienter les jeunes filles vers les structures (administratives, juridiques...) et autres associations adaptées.

Descriptif de l'action

- Actions dans les collèges
- Travail de rue
- Suivi personnalisé
- Explication de la signification des représentations des réseaux sociaux
- Campagne d'affichage



Public ciblé

Population quevillaise

Direction support

Direction de la prévention et de la sécurité
Direction CCAS

Partenaires

- L'APRE (Association de Prévention pour la région Elbeuvienne)
- Tribunal
- Maison de la justice et du droit (si personne en danger)
- Etablissements scolaires (collèges / lycées)



- CIDFF (Centre Information sur Droits des Femmes et Familles)
- CMS

Moyens mobilisés

Résultats attendus

- Moins de conflits parentaux
- Diminution des violences intra familiales

Critères d'évaluation

Fiches d'accompagnement

Charte européenne

Article 22



SENSIBILISER LES JEUNES LORS D'INTERVENTIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



Objectifs

- Sensibiliser les jeunes sur la thématique d'« appartenance à un groupe », sans distinction de sexe.
- Inciter les jeunes à partager leurs idées.

Descriptif de l'action

- L'informatrice du point d'information jeunesse (PIJ), l'assistante sociale des collèges et les infirmières scolaires interviennent dans chaque classe de 6^e afin d'évoquer des sujets de la vie quotidienne et notamment la relation filles - garçons.
- Les animateur.rice.s de l'Espace jeunesse animent un théâtre-forum dans les classes de 4^e dans chaque collège de la Ville avec des thématiques différentes.

- **Public ciblé**
- Public adolescent de la Ville
- **Direction support**
- Direction éducation, jeunesse, sport, vie associative
- **Partenaires**
- Etablissements scolaires
- **Moyens mobilisés**

- **Résultats attendus**
- Maximum d'échanges sur les soucis de la vie quotidienne.
- **Critères d'évaluation**
- Nombre de filles et de garçons ayant suivi cette intervention
- **Charte européenne**
- Articles 6 et 22

FAVORISER L'ÉGALITÉ FILLE - GARÇON DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE



Objectifs

- Ouvrir l'espace afin que tout le public se sente concerné (peu de papas viennent chercher leurs enfants).
- Favoriser la liberté de l'individu en développement
- Sensibiliser les professionnel.le.s à la question de la socialisation des filles et des garçons à la lutte contre les stéréotypes
- Favoriser le bien-être et la confiance en soi chez les filles et les garçons.
- Organiser à l'avenir une formation continue pour les professionnel.le.s sur la socialisation sexuée
- Proposer une action en lien avec les directeur.rice.s et les éducateur.rice.s de jeunes enfants autour des droits de l'enfant et de la Charte Européenne sur l'égalité filles - garçons.

Descriptif de l'action

- 1 homme et 37 femmes au sein de la structure.
- Apporter une ouverture d'esprit et modérer les équipes.
- Elaboration d'une annexe sur l'autorité parentale.
- Deux journées pédagogiques réalisées sur l'aménagement des espaces de la structure et proposer tous types de jouets à l'ensemble des enfants.
- Accompagner à l'avenir les professionnel.le.s à la mise en œuvre d'une pédagogie égalitaire afin de favoriser l'épanouissement des enfants dans leur singularité, diversité et liberté de choix.
- Emettre une réflexion sur le choix des jouets
- Travailler sur la littérature (Choix des livres en partenariat avec la médiathèque)
- Travailler sur les pratiques et accompagner les enfants dans la neutralité
- Organiser une journée pédagogique sur le thème et informer les parents afin d'améliorer la communication.

Public ciblé

Population quevillaise (enfants et parents)
Agent.e.s petite enfance

Direction support

Direction petite enfance (crèches et RAM)

Partenaires

Service juridique
Direction éducation, jeunesse, sport, vie associative
Médiathèque
Service communication

Moyens mobilisés

Résultats attendus

- Plus de mixité du personnel
- Sensibiliser les nouveaux.elles agent.e.s sur l'action menée sur l'égalité filles - garçons.

- Accompagner les parents dans le suivi de leur enfant
- Aller vers un recrutement plus paritaire.

Critères d'évaluation

Nombre de femmes et d'hommes venant chercher leurs enfants à la crèche
Nombre d'enfants filles et garçons inscrit.e.s à la crèche
Nombre d'agent.e.s au sein de la structure
Identifier le nombre de pères et de mères présent.e.s sur les réunions d'accueil.

Charte européenne

Article 16

SENSIBILISER LE PUBLIC ET LES AGENT.E.S AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX HOMMES



Objectif

Accompagner les femmes (plus grande fréquentation) et les hommes (surtout chez les seniors).

Descriptif de l'action

- Dialoguer
- Orienter les personnes vers le.la travailleur.euse social.e du CCAS ou de la police nationale.
- Inciter les personnes à établir un dépôt de plainte.
- Poursuivre le lien établi entre le CCAS et la police municipale
- Aider à trouver un hébergement d'urgence
- Campagne d'affichage sur les violences faites aux femmes



Public ciblé

Population quevillaise

Direction support

Direction de la prévention et de la sécurité

Direction du CCAS

Partenaires

Assistant.e.s sociaux.les

Conseil du Département

Associations d'hébergement d'urgence

Assistant.e.s sociaux.ales de la police nationale

CIDFF pour les informations et les formations aux agent.e.s

Bailleurs sociaux.

Moyens mobilisés

Tou.te.s les agent.e.s du CCAS



en charge d'accueil ou en relation avec le public cible.

Résultats attendus

- Mesurer les chiffres relatifs aux violences intrafamiliales par l'intermédiaire des chiffres annuels transmis par les services de l'Etat.
- Encourager les personnes à aller au bout du dépôt de plainte.
- Diminuer les situations de violence

Critères d'évaluation

Les domaines recensés

Charte européenne

Article 22



III - VILLE PRESTATAIRE DE SERVICES AU PUBLIC

FA III-1 : Diversification du mode de garde

FA III-2 : L'égalité femmes - hommes dans les conventions d'objectifs avec les associations

FA III-3 : Participer à la journée sur la violence faite aux femmes : le 25 novembre

FA III-4 : Respecter l'égalité dans la remise de cadeaux et d'objets publicitaires

FA III-5 : Instaurer un usage non stéréotypé de la langue dans tous les documents à destination du public

FA III-6 : Réaliser une communication excluant toute forme de stéréotype sexiste

FA III-7 : Adapter l'offre d'accueil des enfants aux besoins des familles

FA III-8 : Vers des loisirs mixtes pour l'ensemble de la population

FA III-9 : Professionnaliser les agent.e.s du service restauration et entretien et veiller à la mixité des équipes

FA III-10 : Offrir aux jeunes l'accessibilité au sport pour tou.te.s

FA III-11 : Accentuer les actions de prévention : Violences-Santé-Sexualité

DIVERSIFICATION DU MODE DE GARDE



Objectif

Faciliter les modes de garde pour permettre aux familles un choix adapté en fonction de leurs besoins.

Descriptif de l'action

Présence de divers dispositifs sur la Ville :

- crèches/ micro crèche / relais assistant.e.s maternel.le.s / 2 maisons d'assistant.e.s maternel.le.s / halte garderie



Public ciblé

Parents
Population quevillaise

Direction support

Service petite enfance

Partenaires

CAF

Moyens mobilisés



Résultats attendus

Permettre aux parents de concilier vie privée et vie professionnelle facilement

Critères d'évaluation

Nombre d'enfants inscrit.e.s au sein des différents dispositifs

Charte européenne

Article 16



L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES DANS LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS



Objectif

Inciter les associations à plus de parité femmes - hommes.

Descriptif de l'action

Inciter les associations à être paritaires dans leurs propositions d'activités et dans leurs instances de direction.

Public ciblé

Population quevillaise

Direction support

Direction Jeunesse Sport Vie associative

Partenaires

Moyens mobilisés

Résultats attendus

Possibilité pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons de pratiquer tous types de sports afin d'éviter les stéréotypes.

Plus de parité dans les instances (2 présidentes sur 8 associations conventionnées aujourd'hui).

Critères d'évaluation

Nombre d'adhérent.e.s au sein des associations conventionnées

Charte européenne

Articles 5 et 20

PARTICIPER À LA JOURNÉE SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES : LE 25 NOVEMBRE



Objectif

Sensibiliser la population à la maltraitance envers les femmes

Descriptif de l'action

Diffuser un film sur le thème de la violence faite aux femmes et un débat à l'issue de cette diffusion.

Echanger avec la population sur le thème de la violence avec la présence d'un.e réalisateur.trice.

●
●
● **Public ciblé**
● Parents
● Population quevillaise
●

● **Direction support**
● Médiathèque
●

● **Partenaires**
●

● **Moyens mobilisés**
●
●
●

●
●
● **Résultats attendus**
● Dialogue et échange sur ce
● thème
●

● **Critères d'évaluation**
● Nombre de femmes et
● d'hommes présent.e.s à cette
● manifestation
●

● **Charte européenne**
● Articles 5 et 22
●
●

RESPECTER L'ÉGALITÉ DANS LA REMISE DE CADEAUX ET D'OBJETS PUBLICITAIRES



Objectif

Valoriser l'engagement au service du public sans distinction de sexe.

Descriptif de l'action

Eviter la remise de cadeaux ou d'objets publicitaires genrés lors des manifestations municipales ou de toute autre occasion.

Ne pas faire entrer la question du sexe dans les critères de choix des cadeaux (fleurs, stylos, livres...) et éviter le choix d'objets à caractère excluant pour l'un des deux sexes (maquillage, cravate...). Lors d'un même événement ou d'événements similaires, offrir les mêmes cadeaux aux femmes et aux hommes.



Public ciblé

Population quevillaise

Direction support

Direction de la communication
et des relations extérieures

Partenaires

Cabinet des élu.e.s

Moyens mobilisés



Résultats attendus

Aucune différenciation entre
femmes et hommes réalisée
par l'intermédiaire d'objets
offerts par la Ville.

Critères d'évaluation

Liste des cadeaux et objets
publicitaires offerts par la Ville.

Charte européenne

Article 6



INSTAURER UN USAGE NON STÉRÉOTYPÉ DE LA LANGUE DANS TOUS LES DOCUMENTS À DESTINATION DU PUBLIC



Objectifs

- Rompre avec la dominance masculine dans la langue française
- Appliquer les recommandations d'usage d'une langue non stéréotypée du Haut Conseil à l'Égalité dans l'ensemble des documents émis par la Ville à destination du public.

Descriptif de l'action

Sensibilisation de l'ensemble des services à l'usage d'une langue non stéréotypée par la diffusion d'un mémo explicatif et par un accompagnement. Mise en conformité de l'ensemble des documents réalisés par la Ville à destination du public (supports de communication, courriers, formulaires, affichage, délibérations, règlements, marchés publics, offres d'emploi...).

Public ciblé

Population quevillaise

Direction support

Direction de la communication
et des relations extérieures

Partenaires

Ensemble des services

Moyens mobilisés

Résultats attendus

Un usage non stéréotypé de la langue dans l'ensemble des documents réalisés. Véhiculer au travers de cet usage la notion d'égalité entre femmes et hommes.

Critères d'évaluation

Ensemble des documents émis par la Ville à partir de mi 2017

Charte européenne

Article 7

RÉALISER UNE COMMUNICATION EXCLUANT TOUTE FORME DE STÉRÉOTYPE SEXISTE



Objectifs

Exclure de tous les supports de communication municipale toute forme de stéréotypes sexistes concernant les femmes et les hommes.

Descriptif de l'action

Respecter les préconisations du Haut Conseil à l'Égalité en termes de communication : utilisation d'une syntaxe égalitaire, visuels excluant toute représentation sexiste, recours indifféremment à des femmes ou des hommes pour les visuels servant à illustrer toutes formes de thématiques, place équilibrée entre des femmes et des hommes dans les supports...



Public ciblé

Population quevillaise

Direction support

Direction de la communication
et des relations extérieures

Partenaires

Moyens mobilisés



Résultats attendus

Une communication municipale totalement égalitaire et dénuée de la moindre forme de stéréotype sexiste.

Critères d'évaluation

Ensemble des supports de communication véhiculant une communication totalement égalitaire.

Charte européenne

Article 7



ADAPTER L'OFFRE D'ACCUEIL DES ENFANTS AUX BESOINS DES FAMILLES



Objectifs

- Développer l'ensemble des dispositifs de garde sur la commune pour une offre correspondant aux attentes de la population
- Etablir un accueil adapté aux différentes organisations familiales

Descriptif de l'action

- Plusieurs structures enfance-jeunesse sont ouvertes sur le territoire avec des horaires adaptés en fonction des besoins des familles de 7h30 à 18h30.
- Chaque site dispose d'une restauration sur place, qui est adaptée aux besoins de l'enfant.
- La tarification appliquée varie en fonction des possibilités des familles.
- Relais Assistant.e.s Maternel.le.s
- Accueil Ludo éducatif



Public ciblé

Familles quevillaises

Direction support

Direction éducation, jeunesse,
sport, vie associative

Partenaires

CAF
DDCS

Moyens mobilisés



Résultats attendus

Accueil adapté des enfants
selon les besoins des familles

Critères d'évaluation

Nombre d'enfants inscrit.e.s
dans les différentes structures

Charte européenne

Article 16



VERS DES LOISIRS MIXTES POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION



Objectifs

Permettre à chacun.e de pratiquer toutes les activités proposées sur la commune.
Importance d'activités mixtes dans les différents dispositifs de garde pour enfants.
Mixité des cadeaux lors des cérémonies

Descriptif de l'action

Encourager les associations à diversifier leurs activités pour l'égalité.



Public ciblé

Jeunes quevillais.es

Direction support

Direction éducation, jeunesse,
sport, vie associative
Service communication

Partenaires

Accueil de loisirs
Espace jeunesse
Associations

Moyens mobilisés



Résultats attendus

Inciter les jeunes à s'orienter
vers diverses activités.
Initier les jeunes aux différentes
pratiques sportives afin d'amener
une parité.

Critères d'évaluation

Nombre de filles et de garçons
venant à la médiathèque
Nombre de filles et de garçons
pratiquant différentes activités

Charte européenne

Article 20



PROFESSIONNALISER LES AGENT.E.S DU SERVICE RESTAURATION ET ENTRETIEN ET VEILLER A LA MIXITÉ DES ÉQUIPES



Objectifs

- Recruter davantage d'hommes dans le domaine de la restauration et de l'entretien
- Favoriser lors des recrutements la mixité des équipes femmes - hommes. 100% des équipes d'entretien sont féminines. (La valorisation des métiers d'entretien est un atout qui devrait favoriser une présence plus importante des hommes dans les équipes) (7 hommes dans les cuisines, soit moins de 10% des effectifs d'agent.e.s de restauration).
- Mettre en place une logique métier qui s'appuie sur un référentiel métier, qui correspond à un diplôme et à un savoir.
- Inciter les agent.e.s à se former et à passer un diplôme pour obtenir la reconnaissance de leurs expériences.

Descriptif de l'action

- Revoir les fiches de postes sur les métiers d'entretien (mettre en avant la technicité et l'utilisation d'outils modernes)
- Communiquer sur le métier d'agent.e de propreté et d'hygiène et le valoriser.
- Mettre en avant les avantages de travailler en équipe mixte
- Former les agent.e.s de restauration et d'entretien, favoriser le partage d'expériences, créer les conditions de ce partage, factualiser les acquis et évaluer les besoins.
- Inciter les agent.e.s à passer un diplôme pour obtenir la reconnaissance de leurs expériences.
- Accompagner les agent.e.s tout au long de leur carrière, sur les formations et les VAE.

● **Public ciblé**
● Agent.e.s du service restauration
● et entretien

● **Direction support**
● Service Restauration Entretien

● **Partenaires**

● **Moyens mobilisés**
● **Résultats attendus**
● Trouver une alchimie femmes -
● hommes dans les équipes

● **Critères d'évaluation**
● Nombre de femmes et
● d'hommes dans les services
● Restauration et Entretien
● Rechercher la mixité dans tous
● les services et notamment ceux
● qui sont les plus genrés tradi-
● tionnellement

● **Charte européenne**
● Article 1

OFFRIR AUX JEUNES L'ACCESSIBILITÉ AU SPORT



Objectifs

Faire découvrir à l'ensemble des jeunes de la commune l'intérêt de la pratique sportive, tous sexes confondus.

Accéder à la pratique de tous les sports pour tou.te.s (veille aux adaptations matérielles, vestiaires...).

Descriptif de l'action

Appui sur le dispositif Tickets sport. Cette action permet aux jeunes de pratiquer le sport sur la commune pendant les vacances scolaires et de découvrir de nouvelles activités sportives proposées par les associations de la Ville.



Public ciblé

Jeunes Quevillais.es

Direction support

Direction éducation, jeunesse, sport, vie associative

Partenaires

Les différentes associations sportives de la Ville

Moyens mobilisés



Résultats attendus

Inciter les jeunes à la pratique du sport.

Inciter les jeunes à gérer leur vie physique

Critères d'évaluation

Nombre d'enfants inscrit.e.s dans ce dispositif

Nombre de garçons et de filles inscrit.e.s dans chaque discipline

Charte européenne

Article 20



ACCENTUER LES ACTIONS DE PRÉVENTION :

VIOLENCES-SANTE-SEXUALITÉ



Objectifs

- Intervenir auprès des jeunes dans les structures Jeunesse et établissements scolaires sur les violences- la sexualité et la santé
- Informer l'ensemble de la population sur ces différents thèmes.
- Point d'écoute au Point d'Information Jeunesse et à l'Espace jeunesse

Descriptif de l'action

En lien avec les assistant.e.s sociaux.le.s et les infirmier.e.s scolaires, ainsi que l'infirmière municipale, des dispositifs avec le point d'information jeunesse, l'Espace jeunesse, l'association de prévention de la région elbeuvienne... interviennent auprès de la population quevillaise pour une sensibilisation sur le thème des violences, de la santé et de la sexualité.



Public ciblé

Population quevillaise

Direction support

Direction éducation, jeunesse, sport, vie associative

Partenaires

Direction éducation, jeunesse, sport, vie associative

Moyens mobilisés



Résultats attendus

L'ensemble de la population sensibilisé aux informations sur la violence, la santé et la sexualité.

Critères d'évaluation

Nombre de personnes présentes sur ces interventions

Charte européenne

Article 6 et 22

